NOTICE EXPLICATIVE

DOSSIER SUBVENTION 2020

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,

L’année dernière vous avez découvert la nouvelle formalisation du dossier de subvention sous un document unique, regroupant subventions de fonctionnement et celles liées aux projets spécifiques et novateurs. Nous continuons cette année sous la même forme.

Vous savez que nous souhaitons de plus valoriser les évènements qui développent la vie locale et l’appartenance à une identité livronnaise.

La vie associative livronnaise fait pleinement partie du projet de développement communal et constitue un élément fédérateur absolument nécessaire au rapprochement des habitants.

Merci à vous tous pour votre implication dans vos associations respectives, merci à vous tous pour votre engagement, merci à vous tous de faire de notre ville un projet collectif.

1 - DOSSIER A RETOURNER COMPLETE AU PLUS TARD LE : vendredi 6 décembre 2019

soit par courrier au :

Service communication – Mairie – 90 avenue Joseph Combier – 26250 LIVRON

soit par courriel à [associations@mairie-livron.fr](mailto:associations@mairie-livron.fr)

2 - POUR TOUT RENSEIGNEMENT concernant la constitution de votre dossier vous pouvez vous adresser à :

Aurélie NOHARET – Service communication – 04 75 61 74 66

3 - DOCUMENTS A TRANSMETTRE

Nous vous prions de trouver ci-après la liste des documents qu’il est nécessaire de joindre à votre dossier.

Ces derniers sont téléchargeables sur le site Internet :

[http://www.livron-sur-drome.fr](http://www.livron-sur-drome.fr/)

ou vous seront re-transmis sur simple demande de votre part :

- soit par courriel adressé à [associations@mairie-livron.fr](mailto:associations@mairie-livron.fr)

- soit par contact téléphonique auprès d’Aurélie NOHARET

Liste des documents à fournir :

1 - Fiche de présentation (renseigner les 2 pages)

(Pour rappel il est impératif de joindre chaque année un RIB)

2 - Compte de Résultat 2019

3 - Budget Prévisionnel 2020

4 - Rapport Moral

5 - Copie du récépissé de déclaration en Préfecture si création d’une nouvelle association, pour les autres copie du récépissé de modification

(A transmettre obligatoirement)

6 – Copie des statuts si ces derniers ont été modifiés au cours de l’année 2019 ou si création d’une nouvelle association

7 – En cours d’année et dans le cadre d’une manifestation non référencée dans le dossier initial merci de transmettre un dossier de présentation accompagné du budget prévisionnel du projet